



REPUBLIQUE DU NIGER

SOIXANTE DIX-SEPTIEME ASSEMBLÉE MONDIALE DE LA SANTÉ
Genève, du 27 mai au 1^{er} juin 2024

Point 13.4 : Organe intergouvernemental de négociation chargé de rédiger et de négocier une convention, un accord ou un autre instrument international de l'OMS sur la prévention, la préparation et la riposte face aux pandémies

Document A77/10

Monsieur le Président,

Mesdames et Messieurs, Distingués Délégués.

Permettez-moi tout d'abord de féliciter le Président ainsi que les autres membres du bureau de la présente Assemblée pour votre brillante élection et vous témoigner de notre entière détermination à coopérer dans le cadre de l'accomplissement de toute stratégie visant à améliorer l'état de santé dans le monde.

Je voudrais également féliciter le Directeur Général de l'OMS, pour son engagement résolu face à la situation sanitaire qui prévaut dans le monde, et lui exprimer notre gratitude pour l'impulsion positive donnée aux actions de l'Organisation en faveur des pays en développement, et pour la coopération combien appréciable entretenue avec mon pays, le Niger.

Monsieur le Président,

Il vous souviendra qu'en décembre 2021, l'Assemblée mondiale de la Santé s'est réunie en session extraordinaire et a décidé de créer l'organe intergouvernemental de négociation chargé de rédiger et de négocier une convention, un accord ou un autre instrument international de l'OMS sur la prévention, la préparation et la riposte aux pandémies.

La reprise de la neuvième réunion de l'organe intergouvernemental de négociation a constitué une étape cruciale avant cette Soixante-Dix-Septième Assemblée mondiale de la Santé, qui, au cours de laquelle les États Membres doivent examiner la proposition d'accord mondial sur les pandémies le premier du genre en vue de son adoption.

En ce qui concerne le Niger, il est absolument nécessaire de parvenir à un accord lors de cette Assemblée mondiale de la Santé pour avancer vers un monde en meilleure santé, plus juste et plus sûr face aux pandémies. Nous sommes dans la dernière ligne droite et nous sommes déterminés à tirer le meilleur de ce qui reste des négociations pour parvenir au résultat dont le monde entier a besoin.

Confronté périodiquement à des épidémies dont les principales sont les méningites, la rougeole, le choléra, les épizooties telles que la fièvre de la vallée de Rift, la grippe aviaire, l'anthrax, la rage et le paludisme sévissant de façon endémique, les autorités nigériennes, préoccupées par cette situation alarmante, ont réadapté les dispositifs de prévention et de gestion de ces aléas parmi lesquels : l'arrêté de création du comité technique chargé de la mise en œuvre de la plateforme "Une Seule Santé", le réseau national des laboratoires (RNL), le Centre des Opérations d'Urgence en Santé Publique (COUSP), la cellule crise et système d'alerte précoce (CC/SAP), le Réseau de Surveillance

Épidémiologique des maladies animales prioritaires (RESEPI), le Réseau de Surveillance de la Faune Sauvage (RESFASA).

Aussi, pour faire face à ces menaces, le pays adhère au nouvel ordre international de Santé Publique, appelant à un changement fondamental vers un paysage assurant la présence de système de santé solide et résilient basé sur la mise en œuvre d'une série de réformes majeures orientées vers une vision de développement à long terme.

C'est fort de tous ces dispositifs que le Niger a soumis en mai 2024, sa proposition pour le pandemic funds qui est une opportunité en terme de prévention, de préparation et de réponse aux pandémies.

Je voudrais profiter de l'occasion pour témoigner toute notre gratitude à l'OMS et l'ensembles des Partenaires Techniques et Financiers pour leurs appuis constants au Niger afin de faire faces aux urgences sanitaires.

Je vous remercie.